Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2017

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud

COBAS
Développement Durable

Sommaire

INTRODUCTION 4

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 5
2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES 5
3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS....6
4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS....6
5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES 8

II. LES ACTIONS REALISEES EN 2017 9

1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE 9

UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 9

L'HABITAT ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE 11

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, UN PLAN D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 12

2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT 13

UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL 13

L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE 15

LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS 16

3. FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN 18

LE SOUTIEN AUX FILIERES ECORESPONSABLES ET SOLIDAIRES 18

LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI 19

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FACILITER, DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER....21

4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE 24

LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE 24

LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION 24

DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE 26

CULTURE ET CITOYENNETE 27

AMENAGEMENTS ET EPANOUISSEMENT SUR LE TERRITOIRE 29

5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE 31

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL 31

DES PRATIQUES INTERNES EN VUE DE LIMITER L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE 32

UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DU PATRIMOINE 32

La COBAS veut poursuivre et amplifier ce qu'elle a déjà engagé depuis de nombreuses années, en conjuguant les dimensions économiques, sociales et environnementales dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de ses projets. Le présent rapport de développement durable est l'occasion de mesurer les avancées faites en la matière sur le territoire de la COBAS. Il donne, préalablement au débat d'orientation budgétaire, une vision globale des actions et politiques publiques menées en 2017. Les analyses de ces dernières, en fonction des critères de développement durable, permettent de se situer dans une politique d'amélioration continue et de transparence.

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi de Grenelle II, prescrit pour toutes les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport développement durable 2017 de la COBAS s'inscrit donc dans ce cadre. L'objectif de celui-ci est d'établir un état des lieux global illustrant les actions et politiques publiques menées par l'agglomération en 2017 en matière de développement durable. Ce rapport offre donc une vision globale de la cohérence générale et de la transversalité des actions menées sous le prisme du développement durable, avec une volonté de transparence, de lisibilité de l'action publique et la recherche de l'amélioration continue.

Les projets enclenchés au cours de l'année 2017 ont été nombreux, preuve du dynamisme économique et de l'attractivité de notre territoire. La COBAS est une Agglo d'investissement qui finance des équipements structurants indispensables au développement harmonieux du Sud Bassin.
Au chapitre mobilité, le dossier du doublement de l'axe A660/RN250 a connu une avancée déterminante avec la signature de la convention de pilotage et de financement des travaux. Les études pour les Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) ont débouché sur des projets ambitieux en termes de mobilité. Les flux de circulation sont repensés pour faire converger tous les moyens de transport en un seul et même lieu : le PEM de chaque ville.
Les gares seront réaménagées et donneront une nouvelle dynamique aux centres villes.
Dans un souci constant de sécurisation des déplacements, nous avons créé un nouveau rond-point sur la route de Sanguinet, au niveau du croisement avec la route de l'aérodrome.
En termes d'investissements, la construction du nouveau Pôle Environnement a débuté. Ce projet complexe, d'envergure sort peu à peu de terre. Il est la promesse de meilleures conditions de travail et d'une efficacité renforcée au service des habitants du Sud Bassin. Ce projet était une priorité et je suis très heureuse qu'il prenne vie.
Toujours au chapitre travaux, l'école élémentaire Jules-Ferry à Gujan-Mestras a été inaugurée en mars et les travaux de reconstruction de trois autres écoles sont en cours : Moulleau à Arcachon, Victor Hugo à La Teste et Delta au Teich.
Autre fierté : la mise en service du terrain synthétique de football intercommunal, créé sur le complexe sportif de Chante-Cigale à Gujan-Mestras. Cet équipement de dernière génération était particulièrement attendu par le FCBAS, notre club communautaire. Concernant les autres infrastructures sportives, nous avons débuté le chantier de réhabilitation de la salle de sport du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras.
Parce que l'emploi est au coeur de vos préoccupations quotidiennes, la COBAS entend jouer un rôle moteur en termes de développement économique local. C'est la raison pour laquelle, en plus des Rencontres de l'Emploi et du premier Job Dating, l'Agglo a lancé sa plate-forme internet rassemblant l'ensemble des offres d'emploi à pourvoir sur le territoire.
Enfin, l'Agglo a appliqué les directives de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe », qui revoit la répartition des compétences, parmi lesquelles figure le tourisme. La compétence "promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme" devient donc une compétence obligatoire à part entière de la COBAS à compter du 1er janvier 2017. Les villes d'Arcachon, La Teste de Buch et Gujan-Mestras ont souhaité maintenir des offices de tourisme distincts du fait de leur situation de stations classées de tourisme, comme la loi les y autorise. L'office de Tourisme du Teich a quant à lui intégré en totalité la collectivité, tant au niveau du personnel que de ses activités.
La loi NOTRe prévoit également le transfert de la compétence relative aux zones d'activités économiques communales. La COBAS a donc délibéré pour déterminer les zones d'activités économiques concernées par le transfert.

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'action doit répondre à la lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique qui est un enjeu majeur à l'échelle mondiale, face auquel chacun est responsable.

Sur le territoire de la COBAS, ce sont au total près de 288 000 tonnes équivalent CO_2 qui sont émises chaque année par les habitants et les activités de la COBAS (diagnostic PCET 2010).

Le territoire de la COBAS est caractérisé par :

⇨ Les secteurs résidentiels et tertiaires représentent 61% de la consommation totale sur le territoire de la COBAS, ce qui constitue donc un enjeu important (Bilan énergétique - Alec - 2017).

⇨ Un parc vieillissant auquel s'ajoute une précarité énergétique qui touche près de 5 000 ménages. Les ménages âgés de 25 à 60 ans en locatif privé et les ménages de plus de 60 ans en propriété occupante étant les plus touchés.

⇨ La prépondérance des transports (déplacements de personnes et approvisionnement du territoire), secteur également très émetteur de Gaz à Effet de Serre représentant près de 30% des consommations énergétiques. Les consommations du secteur transport routier sont, elles, quasi intégralement constituées de produits pétroliers (essence et diesel essentiellement) (Bilan énergétique - Alec - 2017).

⇨ L'importance des sols et forêts, qui permettent de stocker près d'un quart des émissions du territoire, ressource vulnérable au changement climatique qui est à préserver.

⇨ La faible place de l'industrie, peu représentée sur le territoire (15 % des emplois).

Quelques chiffres…

- ***Un niveau moyen des mers qui a augmenté de plus de 15 cm depuis 1900***
- ***50% seulement du gaz carbonique produit par les activités humaines absorbé par les écosystèmes naturels***
- ***Les émissions françaises sur le sol national étaient de 459 millions de tonnes équivalent CO_2 en 2014***
- ***L'utilisation d'énergie est la principale source d'émissions de GES en France (70 % des émissions), le secteur le plus émetteur étant celui des transports (29%)***
- ***Une température moyenne qui devrait augmenter de 1,4°C à 5,8°C d'ici à 2100 sans action menée.***

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE**.

2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

L'action doit contribuer à la préservation des ressources et de la biodiversité, enjeu fondamental pour le maintien de la vie et des activités.

Quelques chiffres…

- ***1/3 des espèces évaluées dans les Listes rouges sont menacées***
- ***76% des espèces aquatiques d'intérêt communautaire indiquent un état de conservation défavorable***
- ***Seuls 22% des milieux naturels d'intérêt communautaire en France sont évalués en bon état de conservation***
- ***Près 1/3 des 3 700 espèces françaises, avec un niveau de menace fort, sont désormais éteintes ou menacées***
- ***Les masses d'eau superficielles sont majoritairement dans un état écologique dégradé***
- ***32,8% des masses d'eau souterraines présentent un état médiocre***
- ***Des produits phytosanitaires retrouvés dans la quasi-totalité des cours d'eau en France***
- ***Les sols artificialisés, représentant 9,3% du territoire, continuent de s'étendre sous l'effet de l'urbanisation notamment.***

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT**

3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'action doit permettre l'épanouissement et la qualité de vie de tout un chacun par l'accès aux services essentiels, sans compromettre les possibilités d'épanouissement des générations futures, pour un développement harmonieux des territoires.

Quelques chiffres…

- ***En 2015, près de 525 000 entreprises ont été créées en France.***
- ***1 075 000 autoentrepreneurs en France à fin 2015 dont 56 % déclarent un chiffre d'affaires positif.***
- ***Près de 240 grandes entreprises en France, comptent plus de 5 000 salariés, emploient à elles seules 30% des effectifs du privé.***
- ***La France compte près de 5 000 entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 4 999 salariés), 138 000 petites et moyennes entreprises (entre 10 et 249 salariés) et trois millions de micro-entreprises (moins de 10 salariés).***
- ***222 900 établissements d'économie sociale et solidaire (ESS) en France employant 2,37 millions de salariés ce qui fait que ce secteur représente 10,3 % de l'emploi en France.***
- ***Plus de 95% des Français ont une couverture complémentaire.***
- ***En 2015, 18,3 millions de licences sportives et autres types de participation ont été délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.***

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs : **FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN** et **OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE**

4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

L'action doit recréer et renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et les territoires, nécessaire afin de s'assurer du partage équitable, et non au détriment des plus démunis, des autres territoires ou encore des générations futures.

Quelques chiffres…

- ***2,4% de chômeurs recensés en France en 2016.***
- ***1 actif sur 4 en situation de mal-emploi (contrats précaires, chômage, …).***
- ***Près de 5 millions de personnes pauvres (seuil à 50% du niveau de vie médian).***
- ***En 2014, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs, soit 25 % de moins que les retraités.***
- ***30% des ménages, parmi les plus pauvres, vivent dans un logement surpeuplé.***
- ***Une diminution de la part des jeunes âgés de moins de 20 ans. A l'inverse, une population de personnes âgées d'au moins 65 ans en progression.***
- ***En 2014, 1,3 million de logements (soit 4,5 %) ne disposent pas du chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24,4 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer.***
- ***Au 1er janvier 2016, le parc locatif des bailleurs sociaux compte en France (hors Mayotte) 4,8 millions de logements.***

Sur le territoire de la COBAS…

Le territoire est marqué par une sélectivité des marchés et une spécialisation résidentielle.

Evolution de la répartition par âge de la personne de référence des ménages ayant acheté dans les 4 années précédentes en 2007 et 2013 - COBAS - (source : Filocom)

La part de propriétaires sur la COBAS est importante : 64,6% des ménages. Cependant, la part des jeunes ménages reste faible : les moins de 25 ans représentent moins de 1%, quant aux 25-39 ans, ils représentent 16% des accédants.

Cette part est en recul entre 2007 et 2013 : elle est passée de 20% à 16%, au profit des ménages de plus de 60 ans dont la part parmi les accédants est passée de 44% à 49%.

La part des logements locatifs sociaux en deçà des valeurs départementales et régionales mais en progression :

- Sur la COBAS, près de 3 000 logements locatifs sociaux en 2013 (+ 5,32 % entre 2011 et 2013)
- Soit 9,5 % de l'ensemble des résidences principales (12,7 % en Gironde / 10,1 % en Aquitaine)

Les ménages à bas et très bas revenus de la COBAS sont aujourd'hui plus nombreux à être logés dans le parc privé que dans le parc social : 77% des ménages modestes de la COBAS sont locataires du parc privé. C'est 3,5 fois plus que dans le parc social. La moitié des ménages de 75 ans et plus peuvent être considérés comme des ménages à bas revenus (revenus inférieurs à 100% des plafonds HLM), dont 25% de ménages à très bas revenus.

La population de la COBAS est relativement âgée : plus d'un tiers de la population est âgée de 60 ans ou plus, avec une évolution de 18% entre 2006 et 2011. La progression s'est montrée légèrement plus forte sur les plus de 75 ans (+19%) que sur les 60-75 ans (+17%).
La COBAS affiche ainsi un indice de jeunesse inférieur à celui du département. Ce vieillissement de la population tend à accélérer le desserrement des ménages.

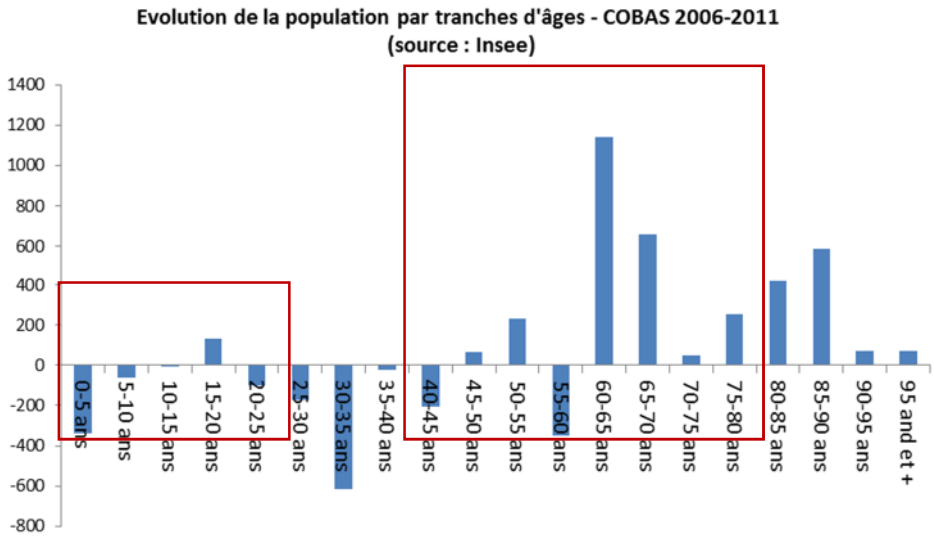

Le territoire de la COBAS se caractérise par :

- Une sélectivité des marchés et une spécialisation résidentielle,
- Un territoire attractif pour les « jeunes » seniors à la recherche d'un cadre de vie valorisé et disposant d'une certaine aisance financière mais qui contribue à la sélectivité croissante des marchés immobiliers locaux,
- Un vieillissement de la population et des taux de natalité inférieurs à la moyenne nationale et départementale et en baisse,
- De besoins forts en logement pour les jeunes,
- Des ménages vulnérables, précarisés par le marché local (68% des locataires actuels du parc privé disposent de revenus modestes, dont 31% disposent de revenus très modestes),
- Une demande en logements sociaux reflétant la précarisation d'une partie des actifs résidents.

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif : **OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE**

5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'action doit favoriser le développement de modes de consommation et de production plus responsables et moins impactants sur les ressources et les milieux naturels.

Quelques chiffres…

- ***345 millions de tonnes de déchets produits dont 71% issus du secteur de la construction et 9% des ménages - 2015***
- ***37,7 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés par un service public de gestion des déchets - 2013***
- ***48 millions de tonnes de déchets envoyées vers des installations de traitement des déchets ménagers et assimilés - 2014***
- ***17 millions de matériaux recyclés utilisées, hors bois et granulats - chiffres 2014***
- ***21 millions de tonnes d'émissions de CO2 évitées par le recyclage - 2014***

Sur le territoire de la COBAS…

65 710 habitants permanents en 2017 (population légale INSEE 2014).
Services en régie pour la collecte des déchets en porte-à-porte, la gestion des déchèteries, le garage, le centre de transfert, le centre de valorisation et le transport de certains flux de déchets.

La COBAS s'est engagée depuis longtemps dans la valorisation et la réduction des déchets.

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs : **TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT** et **FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN**

Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable.

II. LES ACTIONS REALISEES EN 2017

1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

➲ Optimisation du réseau de transport

Les faits marquants 2017 :

- Participation au salon de l'emploi en mars et mise en place d'une navette gratuite,
- En avril, mise en place d'une navette pour le salon nautique d'Arcachon,
- En mai :
  - Lancement de la procédure publique de candidature à la sous-traitance des 26 circuits scolaires à compter de septembre 2017,
  - Intégration d'un circuit optionnel pour la sortie du CES Henri Dheurle en lien avec la réunion entre la COBAS et la FCPE de Cazaux.
- En juin, Baïa devient partenaire de la Marque Bassin d'Arcachon,
- En juillet :
  - Attribution des 26 lots scolaires aux sociétés CFTI Transport David (10 lots) et Keolis Bassin d'Arcachon (16 lots et l'option),
  - Mise en place d'une "boutik" mobile en gare d'Arcachon et sur le site de la Dune durant tout l'été,
  - Livraison d'un midibus Heuliez GX137,
- En septembre :
  - Mise en place des 2 cars en doublage à 16h à Henri Dheurle,
  - Livraison de 2 minibus Dietrich sur base Mercedes,
- En décembre, préparation d'une nouvelle exploitation en raison de modifications importantes des horaires SNCF au 9 décembre.

La fréquentation est établie à 1 347 717 voyages sur l'année (+ 21 % entre 2016 et 2017).

La fréquentation des autres services Baïa :

- Transport à la demande (TAD) : 2 850 voyages,
- SNCF : 98 250 voyages,
- TPMR : 3 270 voyages,
- Bus de Mer : 9 350 voyages,
- Bus de Nuit : 2 199 voyages.

On note la bonne dynamique pour le bus de mer et la ligne TER.
Le Transport A la Demande doit évoluer pour être plus attractif.

La fréquentation par titre de transport

- Le Pass Jeunes dope la fréquentation.
- Le ticket unité reste très utilisé.
- Le Pass Eho est peu déployé.

Le parc de véhicules

Un parc récent et propre :
- Moins de 7 ans d'âge moyen,
- Principalement Euro 5 ou 6.

Des véhicules parfois difficiles à exploiter :
- Les véhicules Zeus électrique ne disposent plus de réseau SAV en France,
- Les véhicules Gruau sont fragiles et en fin de carrière,
- Les véhicules FIAT sont peu fiables et très sollicités.

Le délégataire met à disposition des véhicules pour pallier aux manques.
Négociation en cours avec Fiat sur l'avenir des véhicules.

➲ Aménagement d'itinéraires cyclables

Pour le confort des usagers, la collectivité a engagé depuis plusieurs années un véritable schéma de jalonnement des pistes cyclables optimisant l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des circuits. Un programme sur 2017 a permis de conforter l'engagement de ce schéma.
Enfin la collectivité a souhaité installer des stations de gonflage pour vélo gratuites sur les quatre communes :
- Arcachon : à Péreire et au niveau de la jetée d'Eyrac (piste en bois)
- La Teste de Buch : au Pyla, place Meller (à côté du cercle de voile) et à Cazaux
- Gujan-Mestras : dans le secteur de Chante-Cigale et au pôle multimodal de La Hume
- Le Teich : à la Mairie.

➲ Des Pôles d'Echanges Multimodaux

Le pôle multimodal offre un aspect fonctionnel en lien avec une organisation de la ville qui redonne de l'importance à la gare. Parmi les objectifs : améliorer l'accessibilité des modes doux autour de la gare, favoriser les déplacements piétons avec des espaces réservés et une accessibilité aux quais facilitée, développer les échanges avec les transports urbains, intégrer la circulation et le stationnement des voitures, proposer des abris à vélos sécurisés et des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
La COBAS a souhaité restructurer les 4 gares du territoire.
A ce jour, les études des gares d'Arcachon sont terminées et les travaux autour du PEM sont très avancés. Il sera livré fin 2018.
Le projet de la commune de La Teste est également bien avancé au niveau de l'étude, mais des points majeurs de foncier avec la SNCF restent à travailler pour pouvoir envisager une phase « travaux ».
Le projet de la gare de Gujan-Mestras est, quant à lui, abouti car les travaux débuteront en septembre 2018.
Concernant le dossier de la gare du Teich, l'étude du pré programme a été finalisée en 2017 afin de prévoir un début des travaux en septembre-octobre 2018.
Ces 4 dossiers ont été pensés comme de vrais projets d'aménagement urbain.

➲ **Electromobilité sur le territoire**

La COBAS favorise également l'utilisation des véhicules électriques sur le territoire par l'installation systématique de bornes de recharges électriques au sein de l'aménagement des PEM. Ce travail est mené en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) et les 4 communes communautaires.

L'HABITAT ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 constitue le troisième programme de la COBAS et marque une nouvelle étape dans la construction et la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat du territoire.
Fort des constats analysés avec les anciens plans, les élus de la COBAS ont défini des nouvelles priorités face aux défis et aux difficultés qui attendent le territoire dans les six prochaines années, sous le signe du réalisme et de l'opérationnalité, afin de servir au mieux les premiers destinataires de cette politique locale que sont les habitants. Quatre orientations ont ainsi été définies :

- Orientation 1 : Assurer, au sein d'un volume de production maîtrisée, la diversification de l'offre nouvelle de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés.
- Orientation 2 : Investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée.
- Orientation 3 : Organiser l'information des habitants sur les différents aspects de la politique locale de l'habitat.
- Orientation 4 : Faire vivre la politique communautaire en lien étroit avec les communes et les partenaires.

Le nouveau PLH a été adopté en conseil communautaire en date du 30 juin 2017. Une des actions du PLH est l'engagement général contre la précarité énergétique. Cette action intègre :

- La mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique pour renforcer le service apporté aux habitants du territoire et lutter contre la précarité énergétique.
- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé des situations de précarité énergétique.
- L'évaluation de l'opportunité et, le cas échant, la mise en place d'un dispositif d'intervention propre à la COBAS de lutte contre la précarité énergétique, intégrant un volet adaptation.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, UN PLAN D'ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) COBAS a été approuvé le 29 mars 2012. Ce plan constitue un véritable projet territorial qui vise à limiter l'impact du territoire sur le climat, en réduisant les émissions de GES sur le territoire par la mise en œuvre d'un programme d'actions.

Trois objectifs, déclinés en 33 actions, composent ce plan :

- Objectif 1 : Etre une collectivité exemplaire ;
- Objectif 2 : Sensibiliser, inciter, former et éduquer aux enjeux climat-énergie ;
- Objectif 3 : Assurer un développement du territoire équilibré, durable et viable.

Les objectifs et priorités de ce plan sont articulés avec le Schéma Régional Climat-Air-Energie.

Sur le territoire de la COBAS, étant donné la place des transports dans les émissions de GES, des actions du PCET de maîtrise des consommations d'énergie sont focalisées sur les besoins et les conditions de mobilité (proximité de services essentiels, développement de pratiques autres qu'un usage basé sur la voiture individuelle, ...).

L'habitat représente un tiers des consommations énergétiques, liées en grande majorité à des besoins essentiels de chauffage ou d'eau chaude sanitaire (77 % des consommations). Des actions du plan ciblent donc l'amélioration thermique des bâtiments pour réduire les consommations énergétiques hivernales notamment.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modernise les PCET par la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).
Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.
Les PCET existants à la date de promulgation de la loi de transition énergétique (18 août 2015) continuent de s'appliquer jusqu'à l'adoption du plan climat-air-énergie territorial qui les remplace en application du I. de l'article L. 229-26 du code de l'environnement.
Ce même article prévoit que l'élaboration du PCAET peut être réalisée à l'échelle du territoire couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration dudit plan à l'établissement public chargé du SCoT.

Par délibération en date du 16 décembre 2016, la COBAS a transféré la compétence au SYBARVAL. La pertinence de ce transfert reposant sur le fait que ce dernier soit Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et sur les enjeux communs aux trois intercommunalités le composant et porte le SCoT à l'échelle du pays Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre.
L'année 2017 a fait l'objet de la rédaction de son programme d'actions par un bureau d'études et a été émaillée de nombreuses rencontres techniques et participatives pour son élaboration.

2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL

➲ Protection des ressources en eau potable et économies d'eau

La COBAS est compétente en matière d'eau potable. A cet effet, elle s'engage sur plusieurs fronts à la fois pour garantir sa qualité, son accessibilité et sa préservation.

⇨ La sécurisation de la ressource en eau

Dans l'objectif d'une optimisation et d'une maintenance permanente des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable sur le territoire, la COBAS effectue une analyse patrimoniale de son réseau et initie le renouvellement des canalisations dont le risque de rupture est estimé le plus important.

⇨ L'amélioration du rendement de réseau

La COBAS a fixé à son délégataire un objectif ambitieux de rendement du réseau (limitation des pertes en eau) qui pourra être atteint par des actions complémentaires :

- Le déploiement de la télé relève des compteurs (sur 3 ans) qui est elle-même couplée à une sectorisation existante des réseaux permettra d'estimer le rendement en temps réel ;
- L'instrumentation complète du réseau par des capteurs de fuites ;
- Une équipe dédiée à la recherche de fuites ;
- Le programme de renouvellement des branchements (6 000 en 5 ans).

2017 en chiffres

42 719 abonnés et 65 710 habitants desservis

5 729 743 m^3 consommés

11 forages profonds et 1 prise d'eau dans le lac de Cazaux-Sanguinet

692 kms de canalisations et 221.6 kms de branchements

Rendement net d'utilisation de la ressource = 80.9 %

Pour 2017, il s'agit du renouvellement de 2 570 ml de canalisation et la réhabilitation de 171 branchements.

➲ La gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire

En 2017, la COBAS a suivi divers projets en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) présents sur le territoire. Les SAGE déclinent les orientations et dispositions énoncées par le SDAGE de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en les adaptant au contexte local.

Ceci intègre notamment la démarche Aménag'Eau initiée par le Département de la Gironde. Celle-ci s'adresse à tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Le Département accompagne les collectivités en vue d'apporter des solutions globales pragmatiques et d'offrir des garanties à l'ensemble des girondins dans une logique de solidarité, d'équité et d'aménagement. Plusieurs réunions ont eu lieu courant d'année 2016-2017 en vue d'enrichir la capitalisation des connaissances et de mener une réflexion sur une méthodologie de programmation de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire à l'échelle des SCoT, InterSCoT et Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

La COBAS a également suivi, en 2017, la poursuite de l'étude de gouvernance liée à la compétence GEMAPI initiée en 2016. L'étude a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) afin d'aboutir à la mise en œuvre de la répartition de la compétence.

➲ La gestion du risque naturel côtier

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain, réunissant les services de l'Etat et les collectivités territoriales de la côte aquitaine dont la COBAS, porte différents projets visant le développement durable et la mise en valeur d'une côte fragile et convoitée.

Le GIP Littoral Aquitain constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il permet de renforcer la cohérence des programmes d'actions locaux et les partenariats ainsi que l'expertise sur les démarches à engager.

En vue de mener des actions face au risque naturel côtier, une étude de projections démographiques pour le littoral à l'horizon 2035 a été réalisée et validée en Conseil d'Administration du GIP Littoral aquitain en mai 2015. La réflexion des actions à mener s'est poursuivie sur l'année 2017 à laquelle la COBAS a participé.

➲ L'aérodrome et la performance environnementale

Le terrain d'Arcachon La Teste de Buch, d'une superficie de 79,91 hectares, représente l'un des plus importants de l'hexagone voué à l'aviation de loisirs.

En 2017, l'activité de l'aérodrome enregistre 42139 mouvements soit une baisse de 1.4% qui représente 578 mouvements de moins qu'en 2016.
L'activité locale des clubs est en légère hausse et représente 68% du trafic général.
Le terrain d'Arcachon La Teste de Buch est ouvert à la Circulation Aérienne Publique et reste l'un des plus importants aérodromes de l'hexagone voué à l'aviation de loisirs.
Il bénéficie à ce titre d'un service certifié d'information et d'alerte (AFIS) qui assure la conformité des obligations dictées par l'aviation civile, ainsi que le très haut niveau de service et de sécurité indispensable au bon déroulement de l'ensemble de son activité.
Une Charte de Qualité de l'Environnement de l'aérodrome valide l'engagement de tous ses acteurs et confirme la volonté d'action dans la recherche de mesures visant à atténuer durablement l'impact sonore de l'aérodrome.
Des protocoles qui définissent les conditions des activités particulières de l'aérodrome pratiquées simultanément ont été mis en oeuvre, et un nouveau règlement intérieur est applicable à l'ensemble des usagers de l'aérodrome depuis 01/04/2017.
L'élaboration et la mise oeuvre de ces mesures sont le plus souvent décidées en Commission Consultative de l'Environnement. Elles témoignent de l'attention toute particulière que porte la COBAS à la sureté de l'aérodrome, à la sécurité des vols et aux effets de l'activité aéronautique sur l'environnement.

2017 en chiffres

- Travaux de construction du nouveau«Pôle Environnement » ;
- Mise en place de 2 nouvelles bornes enterrées pour la collecte des bouteilles en verre
- Elaboration du nouveau programme de prévention pour la période 2018 - 2023
- Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets au centre de valorisation du Teich et recherche de matériel d'exploitation plus performant
- Réalisation des travaux de mise aux normes des installations opérationnelles
- Etude sur la valorisation des déchets coquilliers ;
- Acquisition de matériel de collecte : 2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et 1 polybenne.

La prévention de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation.

La COBAS est très engagée en matière de prévention et de tri des déchets mais aussi dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2011, en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la COBAS a initié un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) et a signé un contrat d'objectif pour 5 ans.

De nombreuses actions ont été menées tout au long de ce programme avec un objectif à terme : réduire de 7% la production des Ordures Ménagères et Assimilés. Fin 2016, le programme s'est terminé et l'objectif a été atteint.

➲ La gestion alternative des déchets verts : Le compostage

La promotion du compostage individuel et collectif est un axe fort du Programme Local de Prévention. La collectivité a poursuivi sa démarche en développant le compostage collectif dans certaines résidences et campings ayant manifesté la volonté de réduire le poids de leurs poubelles d'ordures ménagères résiduelles.

⇨ Du compostage individuel…

L'objectif global de l'action est de diminuer la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèterie.
Depuis 2005, la COBAS met à disposition des usagers du territoire des composteurs, sur présentation d'un justificatif de domicile et pour un prix unique de 10€.
En 2017, comme tous les ans, la COBAS a organisé des ventes des composteurs.

⇨ … au compostage en habitat collectif

Du compost en pied d'immeuble…

La collectivité accompagne les bailleurs sociaux et toutes les résidences du territoire qui souhaitent mettre en place une aire de compostage partagée. Ainsi, plusieurs résidences se sont engagées depuis 2014 avec l'installation d'un composteur collectif.

Compostage et campings…

Une action auprès des campings du territoire a été initiée en avril 2014. Ainsi, tous les campings ont été démarchés afin de savoir s'ils souhaitaient mettre en place une aire de compostage partagée.

➲ La lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort du Programme Local de Prévention et constitue une préoccupation nationale. Tout au long de l'année 2017, les agents du Service Relations Usagers Prévention et Tri ont sensibilisé les habitants du territoire en organisant des ateliers dédiés, dans les structures collectives et les Centres Sociaux des communes adhérentes, alliant lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage.

Parallèlement, la COBAS a souhaité mettre en place un projet auprès de différents établissements associant lutte contre le gaspillage alimentaire et compostage. Ce projet faisant appel à des compétences spécifiques, la COBAS a lancé une consultation pour être accompagnée d'une équipe de spécialistes : la mission a été confiée au Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ).
L'objectif était de réaliser un diagnostic en établissant une caractérisation des déchets de cuisine. Cette étude était également l'occasion de sensibiliser et conseiller en vue de faire des économies substantielles : cuisiner des quantités adaptées au nombre de convives, ne pas se servir en trop grande quantité, proposer des fruits déjà pelés (par expérience, les fruits entiers sont gaspillés). Plusieurs établissements scolaires se sont portés volontaires, ainsi que la cuisine centrale, une résidence pour personnes âgées et un EPAHD.

➲ L'économie circulaire

La volonté des élus de la COBAS est d'encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

⇨ Des filières de traitement des déchets au centre de valorisation :

Le centre de valorisation et de traitement des déchets non dangereux du Teich est constitué de 4 domaines d'activités :

- 1 plateforme de compostage des déchets verts et biodéchets de 24 400 m^2 ;
- 1 plateforme de valorisation du bois de 5 500 m^2 avec 3 catégories de bois traitées sur la zone : le bois de classe A (palettes, bois non traité, …) ; le bois de classe B (bois peints, vernis, …) ; les souches ;
- 1 déchèterie des déchets industriels banals (ferrailles, déchets de démolition, …) ;
- 1 installation de stockage des déchets inertes d'une superficie de 56 000 m^2.

Les déchets verts des déchèteries et des professionnels sont valorisés par la production de compost vendu aux entreprises, aux particuliers ou encore aux collectivités. Les refus de criblage sont eux valorisés en chaufferie.

Le centre traite également les différents types de bois qui y sont triés, broyés et affinés. Les bois de classe A et B sont recyclés pour la production de panneaux de particules bruts, de panneaux décoratifs mélaminés ou de films imprégnés. Les souches partent en valorisation énergétique pour les chaufferies industrielles.

Une valorisation des déchets dits « inertes » (gravats, déchets de démolition, …) est également réalisée sur le site. Ces déchets sont ensuite concassés et valorisés en sous couche routière ou en remblais.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

- Ordures ménagères résiduelles et assimilées : **24 220 tonnes**
- Emballages recyclables : **5 413 tonnes**
- Verre : **3 451 tonnes**
- Biodéchets et déchets de jardin (en porte-à-porte) : **10 485 tonnes**
- Apports en déchèteries : **23 868 tonnes**
- Taux de valorisation des déchets ménagers (hors gravats et inertes) : **55,1 %**
- Taux de valorisation en déchèteries (hors gravats et inertes) : **80,9 %**

3. FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN

LE SOUTIEN AUX FILIERES ECORESPONSABLES ET SOLIDAIRES

➲ L'insertion de produits locaux issus de la mer en restauration collective

La COBAS, en partenariat avec la COBAN, la Communauté de Communes Val de l'Eyre et le Pays du Bassin d'Arcachon et Val d' l'Eyre ont construit un projet, dont l'animation est assurée par le Pays, sur le territoire en faveur du développement des produits locaux issus de la mer en restauration collective publique. Les acteurs locaux de la restauration collective et la filière pêche locale sont impliqués dans le développement de cette filière.
Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif européen DLAL-FEAMP, créé pour soutenir les projets maritimes innovants et le développement durable du territoire, de la pêche et de l'ostréiculture.

La convention DLAL-FEAMP entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire a été signée le 10 mars 2017, permettant ainsi la sélection des premiers projets.
Les projets présentés en 2016 ont pu être sélectionnés au cours du 1er semestre 2017. Environ 181 500 € de FEAMP, soit 17,5% de l'enveloppe allouée au territoire, ont ainsi été fléchés et plus de 150 000 € de financements Région ont été attribués, pour un coût total de projets de 433 132 €.
La totalité des projets opérationnels a été subventionnée au taux maximum de 80% .

Les nouveaux projets présentés en 2017 :
- Evaluation du stock de palourdes et d'appâts de pêche du Bassin d'Arcachon
- Nouveau film pour la Maison de l'Huître de Gujan-Mestras
- Parcours découverte sur le port de La Teste-de-Buch.
- Marque collective Les Huîtres Arcachon-Cap Ferret®

➲ Le Programme Leader

Depuis son lancement, le programme LEADER connaît une belle dynamique. Plus d'un quart de l'enveloppe Feader allouée au territoire a été attribuée, dont 13% pour la seule année 2017. Ce programme se développe autour de 5 axes stratégiques majeurs portant sur : la création d'une agence de développement économique à l'échelle du Pays Barval, l'accueil et l'innovation des entreprises, les mobilités durables, l'animation et le fonctionnement du programme Leader, ainsi que la coopération.

Au 31 décembre 2017, plus de 28% de l'enveloppe Leader ont été programmés. Au total, 384 713 € de FEADER ont été attribués à 12 projets, représentant une subvention moyenne de 32 059 € par projet.

Les projets majeurs présentés en 2017 :

- Création d'un 2ème espace de coworking,
- Schémas des mobilités et des modes doux à l'échelle de la COBAN et de la CdC du Val de L'Eyre,
- Stratégie de communication et de promotion économique du territoire Barval – BA2E,
- Mobilité douce vélomalin 2017,
- Projet de coopération de la filière forêt-bois.

➲ Bassin Formation

L'ensemble des activités de BASSIN Formation se développe en cette année 2017.
Plus de 1 100 personnes formées dont 32 % au CFA, 40 % à l'APP et 28 % en Formation Continue. Cette fréquentation exprime à la fois la diversité de l'offre de formation en termes de filières, métiers et compétences proposées et la multiplicité de ses accès pour un public dont l'âge évolue entre 15 ans et près de 60 ans.

2017, c'est

- La poursuite des marchés PRF en cours avec la Région N-A à l'APP avec les Compétences Clés, et en formation Continue avec les actions de formation aux Métiers de la Vente en partenariat avec l'INSUP,
- le développement des parcours individuels en Formation continue
- la signature d'un partenariat national avec Auchan Retail pour l'ouverture d'un CAP Poissonnier pour 12 salariés
- la hausse des effectifs entrants en Apprentissage après plusieurs années d'incertitude, une progression qu'il convient toutefois de nuancer par filières / métiers et niveaux de formation.

Enfin, 2017 consacre notre engagement à développer de nouvelles ressources et partenariats avec une collecte deTaxe d'Apprentissage record.
Si les années se suivent, elles ne se ressemblent pas. La vie et le développement de BASSIN Formation sont impactés par diverses fluctuations relevant des variations du climat économique, de l'évolution des politiques et mesures relatives à la formation, de la démographie et l'évolution de l'orientation des publics jeunes. Au-delà, BASSIN Formation poursuit ses projets et dynamiques avec le dispositif API en CAP, le grand concours, les parcours individuels, les projets « culture et citoyenneté », notre implication dans des concours Meilleur Apprenti de France, Olympiades Nationales des Métiers, et le Challenge porté par le Lions Club pour récompenser des projets personnels et professionnels d'apprentis, notre participation à diverses manifestations de promotion des métiers et de la formation.

➲ Formation et l'accès à l'emploi

Création d'un groupement d'employeurs des métiers de la mer (GE2M) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre

L'étude de la faisabilité menée sur l'année 2017 a permis la création d'un groupement d'employeurs ostréicole local en partenariat avec le Comité régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine et l'appui de BA2E. L'ostréiculture est une profession qui présente des pics d'activités et qui a donc besoin de main d'œuvre qualifiée durant ces périodes.
La première Assemblée Générale s'est tenue courant novembre avec la nomination du Président et le lancement du recrutement d'une personne référente.

Mise en place d'une plateforme internet dédiée à l'emploi local

Réalisation d'une plateforme de l'emploi, réunissant toutes les offres d'emplois du territoire au sein d'un même site internet gratuit et accessible à tous : www.emploi.agglo-cobas.fr, afin de permettre aux personnes de tous âges de trouver du travail, se reconvertir, se former et pouvoir accéder rapidement à un emploi, sera mise en place.
L'emploi est au cœur des préoccupations de tous les habitants du territoire. La COBAS souhaite renforcer son soutien pour le développement économique du territoire en apportant une aide concrète aux demandeurs d'emploi du Sud Bassin en leur permettant d'accéder, via ce nouvel outil internet performant, à l'ensemble des offres à pourvoir sur le territoire, en partenariat avec Pôle Emploi.

Les rencontres de l'emploi

La seconde édition des Rencontres de l'Emploi s'est tenue le 22 mars 2017 organisée la COBAS, en partenariat avec Pôle Emploi. Divers pôles ont été constitués avec comme objectif d'apporter des informations et conseils aux demandeurs d'emploi : Formation/Apprentissage ; Création d'entreprise ; Intérim ; Défense et Sécurité intérieure ; Coaching avec des ateliers thématiques de 30 minutes : comment mener un entretien d'embauche,

l'image de soi, les réseaux sociaux et e-réputation, le digital au cœur de la recherche d'emploi, la création d'entreprise, les différents contrats de travail, … Plusieurs nouveautés sont apportées pour l'édition 2017 : l'emploi à l'international, l'ostréiculture, la sécurité-défense intérieure et un espace Formation Apprentissage spécifique.

2017 en chiffres

1 200 visiteurs

30 exposants partenaires

62 employeurs

6 ateliers thématiques

400 offres d'emploi proposées

Le Job Dating

La COBAS a organisé le 31 mai 2017 son 1er Job Dating. Cette après-midi destinée à l'emploi saisonnier a permis aux employeurs n'ayant pas complété leur équipe lors « des rencontres de l'emploi » et aux personnes recherchant un emploi de se rencontrer.

- 247 visiteurs
- 15 entreprises présentes.
- entreprises très satisfaites de cet événement.
- Inauguration de la plateforme de recherche d'emploi COBAS le jour même. Elle a rencontré un grand intérêt auprès des personnes en recherche d'emploi.
- Questionnaire : satisfaction des visiteurs qui souhaitent que cet événement soit renouvelé l'an prochain.

➲ L'agence de développement économique BA2E

Le développement économique est un axe d'intervention majeur au service de la dynamique de territoire, comme défini dans de la charte du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

La volonté a été affirmée de se doter, sur le territoire, d'une agence de développement économique mutualisée à l'échelle du Pays.
L'Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre Expansion (BA2E) a ainsi été créée et inaugurée le 4 avril 2016. Celle-ci rayonne sur les 17 communes du Pays et est pilotée par les 3 intercommunalités la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.

BA2E assure un rôle de guichet unique pour les entreprises du territoire et les porteurs de projet afin d'appuyer leur implantation, leurs démarches et le montage de leurs projets. Elle a pour mission principale de mettre en avant le potentiel économique du territoire en jouant un rôle facilitateur pour les entreprises et les acteurs du développement économique locaux ainsi que les nouvelles entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.
Depuis sa création il y a 2 ans, l'Agence connaît une augmentation importante des dossiers accompagnés. Sur la seule **année 2017, 222 porteurs de projets et entreprises** ont été accueillis, pour un pré-diagnostic ou pour un accompagnement, dont 29 dossiers en suivi depuis 2016.

Les demandes initiales, tous secteurs d'activités confondus, sont composées pour la majorité par des projets de création, l'appui au développement et l'implantation avec une recherche de local.

35 emplois directs découlent de cet accompagnement.

Quelques actions menées en 2017 :

• Appui à l'étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs dédié aux métiers de la mer avec l'objectif d'apporter une solution aux problématiques de recrutement des chefs d'entreprises, qui a permis la création de celui-ci.

• Valorisation des savoir-faire locaux par la présence en tant qu'exposant avec à chaque fois 5 entreprises de la filière concernée aux salons SO GOOD (filière agroalimentaire) et au SALON NAUTIQUE d'Arcachon (filière nautique).

• Participation aux Rencontres de l'Emploi, au Salon de l'entreprise, de l'immobilier et d'investissement de la Nouvelle Aquitaine

• Organisation des permanences à l'Espace 21 à Belin- Béliet (Val de l'Eyre) et à Andernos (COBAN) pour aller à la rencontre des entreprises et des porteurs de projets des 3 intercommunalités.

➲ La pépinière d'entreprises

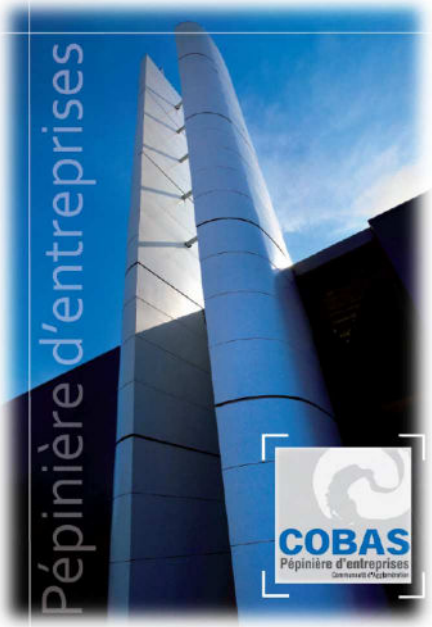

Après 8 ans d'activité, la Pépinière d'entreprises a déjà vu passer entre ses murs une trentaine d'entreprises. Elle accueille 7 jeunes entreprises dans des secteurs aussi variés que l'Architecture navale, la maitrise d'oeuvre avec un logiciel BIM (Modélisation des informations du bâtiment), la conception de kite de traction, la conception de bateaux hybrides, entreprise de surveillance par drone… Les entreprises accueillies sont de plus en plus tournées vers l'innovation, c'est une volonté politique.
La Pépinière d'entreprises propose, non seulement, un hébergement, mais surtout un accompagnement aux porteurs de projets. Une dizaine de sessions de formation et d'ateliers a été organisée avec l'agence de développement économiques BA2E et nos partenaires, sur différentes thématiques liées à la création et au développement des entreprises. Une petite centaine de porteurs de projet et chefs d'entreprise ont bénéficié de ces animations.
La Pépinière est un outil de développement économique essentiel dans le cadre du développement du territoire. Il est en lien avec les partenaires économiques tels que les Chambres consulaires, le club d'entreprise DEBA, BGE, Aquitaine Active…

➲ Le déploiement du réseau Très Haut Débit : une agglomération innovante, attractive et à la pointe de la technologie

Le développement numérique est un axe stratégique primordial pour l'avenir du territoire de la COBAS et le Très Haut Débit (THD) offre des capacités d'accès à internet bien supérieures à celles de l'ADSL, une meilleure qualité de services et une rapidité d'échange d'informations. Le Très haut débit devient l'outil indispensable pour l'avenir et le développement du territoire.

Face aux besoins du territoire, et dans un souci d'équité territoriale, la COBAS s'est engagée auprès du Syndicat Mixte Gironde Numérique pour le déploiement de la fibre optique (FTTH, Fiber to The Home), complétant la dorsale qui traverse l'agglomération sur près de 100 kilomètres, ainsi que la mise en place de Nœuds de Raccordement de Montée En Débit (NRA MED) permettant ainsi d'augmenter la puissance en haut débit des particuliers.

Ce projet est inscrit dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde conduit et réalisé par Gironde Numérique. En dehors des zones d'initiatives privées, le déploiement des réseaux THD relève des collectivités territoriales et l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4% de la population hors Bordeaux Métropole en FTTH.

La COBAS est le seul territoire de Gironde à avoir choisi un déploiement maximal de cette technologie dont bénéficieront tous les sites publics, économiques, touristiques, d'intérêt général.
En plus des 5 Noeuds de Raccordement de Montée en Débit existants, 7 noeuds supplémentaires ont été mis en service sur les 4 communes permettant ainsi aux usagers concernés par des zones à très faible débit de pouvoir obtenir un débit très satisfaisant dans l'attente du déploiement de la fibre optique à l'abonné (FFTH-Fiber ToThe Home) qui se concrétisera courant 2018.

➲ La Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences Territoriales

2017 : clôture de la GPECT et lancement d'une plateforme pour le développement de l'emploi partagé en Pays Barval.
Lancé en 2016, le programme d'actions a poursuivi son déploiement en 2017, qui a vu s'achever la majorité des actions, permettant ensuite une évaluation du dispositif

➲ La mutualisation des salariés

L'emploi partagé est une réponse concrète aux problématiques des chefs d'entreprises : recherche de compétences à temps partiel, gestion des saisons, qualification des salariés, sécurisation d'un recrutement…
Le projet de plateforme repose sur 4 missions complémentaires et indissociables :

- Révéler les besoins des TPE locales : multiplier les rencontres avec les entreprises pour les sensibiliser au temps partagé et révéler leurs besoins.
- Formaliser les besoins en temps partagé : analyser et qualifier les besoins repérés.
- Répondre aux besoins de l'entreprise : c'est le coeur des activités de la plateforme. Elle est assurée par un réseau d'opérateurs partenaires : GEA, réseau des GEIQ, AGEC & CO, COAEQUO et CTP Guyenne.
- Impulser une dynamique collective et territoriale : actions collectives conçues et mises en oeuvre avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation.

➲ L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanant et du Commerce tranche 2

En 2017, l'accompagnement des entreprises se poursuit, dans un contexte de ralentissement des investissements.
48 entreprises ont sollicité les services du Pays pour une demande de subvention dans le cadre de l'OCM.
Un comité de pilotage et une consultation écrite ont été organisés (31 mars et 11 octobre 2017), permettant l'attribution de 56 018 € de subventions, ce qui porte à 195 855 € le montant des subventions accordées pour plus de 1 140 000 € d'investissement réalisés depuis le début de l'opération.
10 entreprises ont ainsi bénéficié de l'opération en 2017 pour des subventions comprises entre 1 636 et 12 293€ (subvention moyenne sur la tranche : 7 834 €).
Par ailleurs, et afin de garantir l'accompagnement d'un maximum d'entreprises, la date de clôture de la seconde tranche a été repoussée.

4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE

LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE

➲ Un habitat durable et accessible pour tous

⇨ Le Plan Local de l'Habitat 2016-2021

Diverses actions du nouveau PLH visent à diversifier l'offre de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés, et investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée, notamment :

- Des actions pour accompagner les communes dans la mobilisation des outils fonciers et réglementaires nécessaires à la progression du parc locatif conventionné ;
- Assurer le développement d'une offre dédiée aux besoins spécifiques pour les publics jeunes, les personnes âgéEs, les personnes précarisées ou encore le gens du voyage et poursuivre les actions d'accompagnement associées ;
- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.

2017 en chiffres

PLH validé : 3 orientations et 10 actions

208 logements sociaux construits

668 000 euros de subventions allouées aux bailleurs sociaux

Par ce nouveau PLH, la COBAS a la volonté de mettre en place une animation de la politique de l'habitat au service de l'habitant.

⇨ Le Contrat de mixité sociale

Un contrat de mixité sociale a été signé, entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Gironde, la COBAS et 3 des communes : Arcachon, la Teste de Buch et Gujan-Mestras.
Ce contrat, formalisé pour chacune des communes, est un outil au service des communes leur permettant de mettre en place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux.
La mise en œuvre de ce contrat doit permettre d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours de la période triennale. Ce contrat permettra également d'objectiver les freins à la construction de logements locatifs sociaux qui ne relèvent pas de la responsabilité directe de la commune.

LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION

Dans le cadre de sa compétence action sociale, la COBAS propose des services destinés à faciliter le quotidien des citoyens. Ainsi, la COBAS a eu la volonté de mettre à disposition des habitants divers services de proximité apportant une réponse immédiate et concrète aux personnes les plus démunies.
La COBAS a poursuivi son accompagnement des associations d'insertion sociale, professionnelle, d'économie sociale et solidaire, de prévention et de solidarité sous la forme de subventions de fonctionnement ou de mise à disposition de locaux (avec une prise en charge du loyer et / ou des fluides, des dépenses d'entretien).

Pour l'année 2017, les participations de la Cobas sont les suivantes :
• Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : 135363,26 €
• Habitat Jeunes : 258 378 €
• Insercycles : 75 000 €
• L'Essor : 7800 €.

Au titre du Point d'Accès au Droit :
• Infodroits : 1470 €.
• Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (Cidff) : 10 600 €.
• Vict'Aid (Aide aux victimes) : 8 000 €.
• L'Agence Départementale d'Information sur le Logement 33 (ADIL) : 1 690 €.
• L'Association Familles en Gironde (Médiation Familiale) : 4 000 €.
• L'Association Laïque du Prado 33 - contrôle judiciaire socio-éducatif (CJSE): 1500 €.

Au titre de la prévention (rattachement CLS) :
• Le Centre d'Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID) : 5000 €.
• L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 33 (ANPAA) : 5000 €.

Locaux :
• Soins à domicile (Loyer mensuel ville de la Teste) : 960 €.
• Point d'accès au droit : Loyer mensuel ville de la Teste- 400 €.
• Ceid (+ Protection judiciaire de la Jeunesse + Centre de planification Département) : dépenses de fonctionnement (fluides / entretien du bâtiment).

➲ Le point d'accès au droit

La COBAS propose depuis plusieurs années, un Point d'Accès au Droit, lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs. Des permanences associatives sont animées par des professionnels du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille), de l'Institut Don Bosco / Vict'Aid (Aide aux victimes), de l'association Familles en Gironde (Médiation Familiale), de l'association Laïque du Prado 33 (contrôle judiciaire socio-éducatif) et l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) 33.

Depuis l'ouverture en 2010, le Point d'Accès au Droit de la COBAS connaît une fréquentation toujours croissante. En 2017, 1 766 personnes ont pu bénéficier d'une consultation juridique gratuite.

Actions collectives
• 6 juin 2017 journée de formation/sensibilisation à l'accueil et à l'accompagnement des victimes de violences à destination des professionnels du territoire, animée par le CIDFF.
• 8 mars 2017 journée internationale du droit des femmes : consultations juridiques par des avocats et un café du droit avec la thématique «réforme du divorce : une révolution ? », animé par les avocats et le CIDFF.

➲ L'Accueil de jour itinérant : un bus solidaire au service des habitants

La COBAS propose depuis plusieurs années l'accueil de jour itinérant qui est un dispositif social via un bus équipé dont la gestion est assurée par l'association Laïque du Prado.

L'année 2017 a confirmé le bon repérage du dispositif tant par les bénéficiaires que par les partenaires. Ce service entièrement financé par la COBAS, connaît après 6 années d'expérience, une forte augmentation de la fréquentation sur les permanences, répondant au besoin d'un public en grande précarité.
Au regard des besoins exprimés sur la commune de Gujan, le service a été mis en place tous les mardis pour permettre un accueil le matin et un travail en réseau ou d'accompagnement les après-midi. Cette nouvelle ouverture a permis de compléter la démarche d'itinérance du dispositif sur le territoire.

DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE

➲ Le Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la COBAS, signé en juin 2015 pour une durée de 3 ans, a pour but de favoriser une meilleure coordination des actions de proximité et une cohérence sur le territoire, dans les domaines de la prévention, de l'accès aux soins et aux accompagnements médico-sociaux.

Ce contrat est signé entre l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine, la COBAS, la Sous-Préfecture, le Pôle de santé Clinique et Hôpital, le Centre Hospitalier Charles Perrens, la CARSAT Aquitaine, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Gironde, l'Education Nationale, les URPS Médecins et Infirmiers, l'ADAPEI 33. Le contrat permet la mise en commun des moyens des différents signataires au service des priorités de santé du territoire.

En créant une synergie entre tous les acteurs de santé locaux, le CLS réduit les inégalités de santé. Pour cela, 5 priorités d'action ont été définies :

AXE 1 : veiller à la continuité des soins et à l'adaptation des services

- **Santé mentale et handicap :** présentation aux professionnels des dispositifs d'offres de soin en santé mentale adulte et enfant par les chefs de pôles du centre hospitalier Charles Perrens, le 16 mars 2017.
- **Addictologie :** mise en place de la labellisation d'un parcours de prévention et de soins en addictologie. Recrutement à mi-temps d'une coordinatrice financé par l'ARS pour 3 ans.
- **Maison Médicale de Garde :** travail de concertation médecins libéraux/ARS/Hôpital/Conseil de l'ordre. Expérimentation sur l'été 2017.
- **Programmes de « prévention hors les murs »** portés par le CH d'Arcachon : Activité physique, Mois sans Tabac.
- **Personnes atteintes de surpoids/obésité et de cancer.**

Un partenariat est mis en place avec les clubs sportifs du territoire : 18 structures partenaires à ce jour.

AXE 2 : promouvoir le bien vieillir et la coordination autour de la personne âgée

- Programme Prévention Hors le mur, mené par le Centre Hospitalier d' Arcachon :
- Prévention primaire du risque de chutes
- Formation des auxiliaires de vie à domicile

- Implantation de l'ASPT sur le territoire
- Mise en place de la formation Monalisa par l'IREPS Aquitaine, destinée aux bénévoles investis dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées : Mars 2017.
- Réorganisation du groupe de travail au sein du CLS avec un nouveau pilotage.

AXE 3 : développer l'éducation à la santé auprès des jeunes et soutenir la parentalité

- Formation sur la prévention du risque suicidaire par l'association Rénovation, destinée aux professionnels du territoire, en janvier et Septembre 2017.
- Elaboration d'un jeu coopératif autour des conduites à risque ; en lien avec le CEID et l'ANPAA et un groupe d'animateurs du territoire, à destination des structures jeunesse, éducatives….
- Mise en place des programmes Nutri'Crèches et Nutri'RAM, à destination des structures Petite Enfance et Relais Assistantes Maternelles, menée par l'IREPS Nouvelle Aquitaine
- Formation sensibilisation des animateurs à la Prévention du cancer de la peau, par la Ligue contre le cancer : 2 sessions.

AXE 4 : valoriser et soutenir les dispositifs en direction des publics vulnérables

- Accord ARS pour la mise en place de la Pass mobile sur le territoire.
- Ouverture du Groupe d'Entraide Mutuelle, impulsé par l'Adapéi, avec le recrutement d'un animateur, financé par l'ARS.

AXE 5 : aménager des cadres de vie favorables à la santé

- Sensibilisation des parents et des professionnels au lien entre environnement et santé,
- Conférence de sensibilisation à la santé environnementale avec l'HSEN en Mars 2017
- Ateliers Nesting à la maternité du C.H d'Arcachon en Juin 2017.
- Prévention des risques sanitaires relatifs aux espèces invasives (lutte contre le moustique tigre),
- 29 mars 2017: journée de sensibilisation aux bonnes pratiques à destination des services techniques permettant de lutter contre la prolifération, organisé par l'EID Atlantique.

CULTURE ET CITOYENNETE

➲ OPUS BASSIN 2017

La COBAS a construit, en partenariat avec les 4 écoles de musique du territoire, un projet de cohérence territoriale connu sous le nom de « OPUS BASSIN ».

L'une des premières étapes dans la construction de l'identité culturelle de l'Agglomération est le projet de mutualisation des écoles de musique de la COBAS.

Pour la sixième année consécutive, la COBAS soutient les quatre écoles et conservatoires de musique du territoire qui mutualisent leurs moyens afin de proposer des projets musicaux d'envergure.

- **Ateliers percussions corporelles : travail du rythme par le corps**

Les 8 et 9 avril à Gujan-Mestras.
Public visé : toutes les classes de formation musicale.
Intervenant venant de la région parisienne : Ludovic Prével.

- **Master classes et concert funk et soul**

Les 20 et 21 mai à l'Ekla au Teich.

Avec la participation du groupe de 8 musiciens funk Shaolin Temple Defenders.
Public : tous les élèves de musiques actuelles : basse, guitare électrique…

- **Master classes et concert fanfare groove et jazz**

Les 2 et 3 décembre.
Par le groupe Groove Catchers Extended.
Master classes au conservatoire de La Teste et concert à la salle des fêtes de Cazaux.

➲ Sport : réhabilitation de la salle de sports du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras

Le chantier a démarré à l'été 2017. La livraison de l'équipement était prévue fin 2017 mais elle a pris un peu de retard en raison de travaux imprévus à réaliser sur la charpente métallique.

Cette opération prévoit

- **la révision de l'enveloppe du bâtiment** afin d'améliorer l'acoustique, la performance énergétique, l'éclairage naturel et artificiel,
- la réfection du système de chauffage,
- la transformation du vestiaire existant, trop exigu en espace de stockage et en vestiaires enseignants,
- la création d'un local vestiaire correspondant aux effectifs, constitué de 4 salles ainsi que de douches et de sanitaires,
- **la réfection du sol de la salle,**
- **la réfection du plateau sportif extérieur** en enrobé et l'amélioration du système de drainage de la plate-forme.

Dans le cadre de sa compétence « construction des équipements sportifs », l'Agglo investit dans des équipements structurants que les villes ne pourraient réaliser seules. Ainsi, les élus ont délibéré en faveur de la construction de deux courts de tennis couverts sur la plaine des sports du Teich. Le bâtiment sera réalisé en bois. Le projet retenu est à la fois fonctionnel et esthétique. Il tient compte de la lumière naturelle grâce à des jeux de transparence qui permettent de conserver la vue sur les arbres. Il s'agit d'un projet de longue date qui va améliorer les conditions de pratique du tennis, apporter un confort plus particulièrement lors de la période hivernale. Ce projet d'un million d'euros HT entièrement financé par la COBAS qui sera également maître d'ouvrage, va compléter les équipements sportifs de la plaine des sports déjà existants.

➲ Reconstruction des établissements scolaires

L'école élémentaire Jules Ferry à Gujan-Mestras, composée de 12 classes, a été inaugurée le 18 mars 2017. Parallèlement à cela, les chantiers des écoles du Moulleau à Arcachon, de Victor Hugo à La Teste et du Delta au Teich ont débuté à l'automne 2017, période à laquelle nous avons posé la première pierre. La livraison des écoles devrait avoir lieu à la rentrée scolaire de septembre 2018.

➲ Aire d'accueil des gens du voyage

Inscrite dans les compétences de la COBAS, cette aire de grand passage de 120 places d'une superficie de deux hectares, réalisée en 2006 et complétée par une électrification en 2013, doit être étendue au regard des recommandations de la circulaire du 8 juin 2011 relative aux stationnements estivaux de grands groupes de caravanes de gens du voyage. En effet, celle-ci en recommande une surface de 4 hectares pour permettre un accueil jusqu'à 200 caravanes. Ainsi, les travaux liés à l'extension de l'aire d'accueil de grand passage située sur la commune de la Teste de Buch ont été achevés.

Le transfert de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » à la COBAS est intervenu à compter du 1er janvier 2017. Sont concernées l'aire permanente de Gujan - Mestras et l'aire saisonnière du Teich, d'une capacité d'accueil de 26 caravanes pour 13 emplacements dont la gestion est confiée à un prestataire.

➲ Travaux sur les pistes cyclables

Très engagée en faveur de la multimodalité et de la mobilité douce, la COBAS, année après année, densifie son réseau cyclable pour créer une véritable cohérence territoriale. Une programmation pluriannuelle de développement du réseau prévoit un investissement d'environ 500 000 € par an pour les quatre communes.

Les réalisations 2017 :
Le Teich - création d'une piste cyclable faisant la liaison centre-ville vers le Port ainsi que la rue St André :
Ce nouveau tronçon, long de 605 mètres permet d'assurer la desserte du centre-ville, des écoles, des commerces et du port.
Le coût des travaux est de 140 000 € HT.
Gujan-Mestras et La Teste de Buch - création d'une piste cyclable de la Chêneraie vers Clairbois :
Cette piste permet de relier les deux communes et de résorber une discontinuité cyclable existante.
Coût estimé de cette piste : 217 652 € HT.
Gujan-Mestras - piste de la Barbotière 2ème tranche :
La création de cette piste de 330 mètres de long permet de prolonger la piste existante.
Montant des travaux : 128 353 € HT.

Marché de travaux de réfection :

Suite à la réalisation d'un diagnostic de toutes les pistes et bandes cyclables situées sur la COBAS (hors pistes du Conseil Départementale), la COBAS s'est lancée dans la réalisation de travaux de réfection du réseau de pistes cyclables. Ces travaux ont été réalisés sur les quatre communes pour un montant de 70 000 € HT.

Marché de jalonnement cyclable :

Pour le confort des usagers, la collectivité a engagé depuis plusieurs années un véritable schéma de jalonnement des pistes cyclables optimisant l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des circuits. Un programme sur 2017 a permis de conforter l'engagement de ce schéma.

Enfin la collectivité a souhaité installer des stations de gonflage pour vélos gratuites sur les quatre communes :

- Arcachon : à Péreire et au niveau de la jetée d'Eyrac (piste en bois)
- La Teste de Buch : au Pyla, place Meller (à côté du cercle de voile) et à Cazaux
- Gujan-Mestras : dans le secteur de Chante-Cigale et au pôle multimodal de La Hume
- Le Teich : à la Mairie.

➲ Accessibilité personnes à mobilité réduite

Conformément à ses obligations, la COBAS a présenté, en séance du conseil communautaire du 15 février 2018, le rapport annuel de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Celui-ci fait état des actions menées par les quatre communes de la COBAS en matière de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il présente également les achats effectués par la collectivité afin de rendre les transports accessibles et les aménagements réalisés dans l'agence commerciale Baïa. De plus, les véhicules équipés du service Transport de Personnes à Mobilité Réduite sont utilisés à la demande pour les courses concernant le transport d'une personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, afin de répondre aux normes d'accessibilité, des travaux d'aménagement ont été réalisés au niveau du siège et de l'ALSH, les bâtiments de la COBAS étant anciens. Ainsi, un monte-personne a été installé au siège de la COBAS, ainsi qu'une main courante sur l'escalier extérieur. Concernant le centre de loisirs, une rampe a été installée pour accéder au bâtiment principal. Sur les deux sites, les sanitaires ont été mis aux normes en vigueur.

➲ Passages sous voies des communes de La Teste-de-Buch et de Gujan-Mestras

SNCF Réseau et la Région Nouvelle-Aquitaine ont sollicité la COBAS afin de réaliser des traversées de voies pour se mettre en conformité avec les exigences et les normes d'accessibilité.

La collectivité n'a pas souhaité retenir le principe de passerelles aériennes et a voulu que des passages sous voies soient réalisés. Pour ce faire, la COBAS s'est engagée à financer les surcoûts des études et des investissements pour la réalisation des passages sous voies.

Les travaux ont débuté en 2016 et malheureusement, pour des raisons techniques, ils n'ont pu être terminés en septembre 2017. Aussi, de nouveaux procédés ont été utilisés et les passages sous voies devraient être en fonctionnement en septembre 2018.

5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

➲ Le plan de prévention 2016-2018

La COBAS a recensé les risques potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés dans le plan de prévention validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), instruction représentative du personnel.

De plus, un agent de prévention à temps complet a été désigné depuis au 1er janvier 2016 dont la mission est d'assister et de conseiller la collectivité dans les démarches de prévention et d'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

➲ La formation des agents

La COBAS élabore un plan de formation tous les ans au regard des besoins communiqués lors des évaluations faites entre l'agent et son responsable hiérarchique.

La formation constitue un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement et complémentairement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir et développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'usager et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences.

Le plan de formation a plusieurs objectifs :

- Assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et les souhaits individuels exprimés par les agents,
- Prévoir les actions retenues au titre du Compte Personnel d'Activité (CPA),
- Prendre en compte et articuler les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, …

Ce plan est évolutif en fonction des besoins de formation communiqués en cours d'année.

➲ Le Comité d'Œuvre Social

Le Comité d'Œuvre Social est un organisme social interne à la collectivité, permettant à ses agents d'accéder à une amélioration des conditions d'existence, notamment via des prestations à caractère social, culturel ou de loisir. La mission du COS est de protéger et veiller au maintien des activités sociales et de loisirs pour les agents en négociant des tarifs réduits. Ainsi, plusieurs prestations sont proposées aux agents de la COBAS via le COS, comme les tickets restaurant, les places de concerts et autres à moindre coût, …

DES PRATIQUES INTERNES EN VUE DE LIMITER L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

➲ La virtualisation

La méthode de virtualisation des serveurs est mise en œuvre par la COBAS. Celle-ci consiste à rassembler sur une même machine physique plusieurs anciennes machines (anciens serveurs physiques).

➲ Vers une maîtrise des consommations

Concernant la gestion du papier, la COBAS a mis place une démarche éco-responsable au sein de sa structure :
- toutes les impressions se font sur un copieur central avec utilisation d'un badge ce qui permet une meilleure gestion des impressions ;
- le copieur est configuré (noir/blanc et recto/verso) ;
- chaque utilisateur utilise une carte nominative ce qui permet d'éviter les photocopies orphelines.

➲ Vers une dématérialisation généralisée

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information papiers par des fichiers informatiques.
À ce jour, sont dématérialisés l'envoi de mandats et titres au comptable concernant les finances et les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité concernant les actes délibératifs.

➲ Vers une commande publique éco-responsable

Un partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a été mis en place en avril 2016 (véhicules légers, véhicules utilitaires, bennes à ordures ménagères, carburant, …) afin de favoriser les groupements de commandes.

La COBAS prend également en compte le coût global d'acquisition dans ses marchés publics. L'approche « coût global » est une intégration des principes du développement durable dans les choix d'investissement : l'ensemble des coûts associés à un projet sur toute sa durée de vie, qu'ils soient financiers ou extra-financiers (pollution de l'environnement par exemple) sont pris en compte lors du choix d'investissement.

Par ailleurs, la COBAS a inclus dans le cadre de la procédure «Prestation de nettoyage et d'entretien des locaux», l'utilisation de produits Eco-labellisés comme critère de sélection des offres.

UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DU PATRIMOINE

➲ Construction du nouveau pôle technique

Le 8 décembre 2016, Marie-Hélène DES ESGAULX, Président de la Cobas, accompagnée de Jean-Jacques EROLES, Maire de La Teste et de nombreux Elus posaient la première pierre du futur Pôle Environnement qui se situera à côté de la déchèterie de La Teste, sur un terrain qui jouxte l'hippodrome. Des travaux titanesques ont eu lieu tout au long de l'année 2017.

Ce projet est un dossier phare de la mandature, une priorité pour offrir de meilleures conditions de travail aux agents, garantir leur bien-être et améliorer encore leur sécurité. 154 agents travaillent sur les différents sites de la COBAS pour collecter et valoriser les déchets. La compétence Collecte et Traitement des Déchets est une compétence majeure de la COBAS. Le nouveau centre technique sera non seulement doté de bureaux et de salles de réunion mais aussi d'ateliers (mécanique, chaudronnerie, service travaux), de locaux communs, de hangars, d'aires de stationnement et d'une aire pédagogique de démonstration du compostage et jardin partagé.
Ce nouvel équipement regroupera au total 3 bâtiments pour une surface totale de 5 453 m² et un coût de 5 888 740 € HT.

➲ Rénovation des écoles élémentaires

Les élus de la COBAS ont fait le choix de s'engager dans la construction scolaire en finançant les études et travaux pour la réfection d'une école par commune d'ici 2020.

Trois critères préalables de développement durable ont été considérés pour la réalisation des projets de rénovation des 4 écoles situées sur chacune des 4 communes de la COBAS :

- La prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat sous différents angles (foncier, architectural, urbanistique et fonctionnel) ;
- La prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de collecte et de l'évacuation des déchets, conformément à la charte chantier propre ;
- La prise en compte du confort de vie dans l'équipement (acoustique, visuel, olfactif, sanitaire, …).

Pour toutes les écoles, les architectes ont été choisis par un jury composé d'élus et de membres du conseil de l'ordre des architectes. La sélection s'est faite selon des critères basés sur la fonctionnalité et l'intégration paysagère de l'école dans son environnement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
033-243300563-20181022-18-186-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/10/2018
Publication : 24/10/2018
Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX